

tions fédérales-provinciales. Je puis lui dire qu'il s'écoulera un temps beaucoup plus long avant que les gouvernements fédéral et provinciaux cessent de discuter ensemble des pouvoirs respectifs dont ils disposent et des changements qu'ils souhaitent. C'est là, en effet, une question qu'on continuera vraisemblablement de débattre tant qu'il y aura des provinces et un Dominion.

A tout événement, il s'est tenu, dans un passé récent, deux conférences importantes. La première,—et il ne s'agit ici que de celles qui ont porté sur les accords en matière d'imposition,—remonte à 1941. A cette époque, les premiers ministres et les trésoriers des provinces, ainsi que divers fonctionnaires et autres se sont rencontrés dans cette enceinte avec les représentants du gouvernement canadien en vue de discuter les questions relatives à un accord fiscal. C'était pendant la guerre, et nous nous trouvons en face d'une situation extrêmement difficile, puisqu'il s'agissait du financement de la guerre. On aurait pu croire que s'il était une circonstance susceptible d'amener les intéressés à conclure un accord, c'était bien la situation qui existait au pays même.

Qu'est-il arrivé? Je n'entrerai pas dans les détails, mais, ainsi que les honorables députés s'en souviennent fort bien, cette conférence n'eut aucun succès. Le Gouvernement ne pouvait obtenir aucun résultat en recourant aux discussions générales avec toutes les provinces. Que nous restait-il à faire? Devions-nous renoncer à tout effort en vue de parer à la situation financière, ou bien devions-nous recourir à la seule autre méthode qui s'offrait à nous? Nous avons pris ce dernier parti. Une conférence générale n'ayant abouti à aucun accord, pouvions-nous atteindre notre objectif au moyen de négociations avec chacune des provinces? Quel a été le résultat? Nous avons conclu un accord distinct avec chacune des neuf provinces. C'est en se fondant sur ces accords que le ministre des Finances a résolu le problème du financement pendant la guerre.

Ces accords sont presque expirés,—quelques-uns le sont effectivement,—et il est devenu nécessaire de négocier de nouveau, collectivement ou séparément, avec les provinces, afin d'aviser aux mesures à prendre pour parer aux circonstances dans cette période de transition, et en vue d'élaborer des méthodes comportant des avantages tant pour le gouvernement fédéral que pour les provinces au cours des quelques années à venir. Comme il y avait eu, dans l'intervalle, un changement de gouvernement dans certaines provinces, nous avons cru bon de tenter de convoquer une nouvelle conférence générale et, de fait, une nouvelle

conférence eut lieu. Elle fut convoquée peu de temps après les dernières élections générales. Si j'ai bonne mémoire, nous nous sommes réunis en août puis en novembre 1945, puis en janvier 1946 et, enfin, plus tard l'an dernier. Nos propositions avaient été minutieusement préparées et toutes les questions furent discutées à fond. Quels furent les résultats?

Une VOIX: Vous n'avez pas voulu céder.

L'hon. M. ABBOTT: Vous pourrez prendre la parole plus tard.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le résultat fut que cette conférence a pris fin, elle aussi, sans que nous en soyons venus à une entente. Qu'attendait-on alors du Gouvernement? Qu'il renonçât à son projet ou qu'il eût recours à l'autre méthode, c'est-à-dire à des conférences bilatérales?

Le ministre des Finances devait présenter un budget à la Chambre. Il était de son devoir d'informer le Parlement de ses besoins en matière de revenus et de la façon dont il entendait se les procurer au moyen d'impôts. La Chambre n'aurait pas aimé que le ministre des Finances lui déclarât: "Je ne puis présenter de budget parce qu'il m'est impossible d'en venir à une entente avec les provinces, dans une conférence générale". Il lui fallait se plier aux circonstances et c'est pourquoi il a présenté un budget dans lequel, se rendant compte des graves difficultés de la situation, il a exposé des propositions devant servir de base à une entente particulière avec toute province disposée à négocier avec le Dominion.

Les provinces qui refusaient leur assentiment demeuraient libres d'agir à leur gré. Telle a été l'attitude prise par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire. Pourtant, que n'avons-nous pas entendu depuis! On a dit que le gouvernement fédéral actuel tentait, en quelque sorte, de dominer les provinces.

Examinons la situation telle qu'elle est. Pour le moment, il n'existe d'accord définitif avec aucune des provinces, bien que plusieurs aient signifié leur intention de conclure les accords négociés. Leur activité est-elle de ce fait entravée dans le domaine qui leur est propre? Chacune est libre d'organiser la conduite de ses propres affaires dans le cadre de la constitution, à moins qu'elle ne pense mieux faire en s'adressant aux autorités centrales et en concluant une entente avec elles. Alors, pourquoi accuser le gouvernement fédéral de vouloir accaparer les droits des provinces ou leur imposer sa suprématie? Cet après-midi, le chef de l'opposition s'est complu à accuser le Dominion de tentatives vers la centralisation, d'efforts en vue d'enlever aux provinces leur autonomie. Mais que lui-même ou